

sale St-Joseph No. 101, C. M. B. A. de la Cité des Trois-Rivières, ont appris avec plaisir, l'élevation du Révérend Messire J. M. Emard, au siège épiscopal de Valleyfield.

Et qu'ils sont heureux, en cette occasion, d'offrir au nouvel Evêque, membre de l'Association Catholique de Secours Mutuel, l'humble hommage de leurs félicitations sincères, pour l'insigne honneur qui vient de lui être conféré par le St-Siège, qui s'est plu à reconnaître les hauts mérites et les grands talents de M. l'Aviseur Spirituel de la Succursale No 26, C. M. B. A. de la Cité de Mont-Étal.

J. O. DÉSILETS, Sec.-Archiviste, Succursale No. 101, C. M. B. A.

LA C. M. B. A.

Le Grand Conseil de l'Association Catholique de Secours Mutuel siègera d'ici à trois mois. C'est donc le temps, pour les diverses Branches de cette Société, de préparer tout ce dont elles désirent l'adoption. Dans l'intérêt des membres, afin que chacun soit en état de juger parfaitement toutes les propositions ou projets en puissance de devenir règlements, nous nous ferons un devoir aussitôt que reçu, — comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici d'ailleurs pour toutes les notes qu'on a bien voulu nous passer — de publier toutes ces propositions ou projets.

Nous profitons aussi de l'occasion pour faire un appel à toutes les Branches françaises de la C. M. B. A. et les prier de nous transmettre leurs nouvelles pour publication.

Le billet de Banque

A part les monnaies en métal, il y a, dans presque tous les pays du monde, une autre monnaie de convention; ce sont les billets de banque qu'on appelle quelquefois, mais à tort, la monnaie de papier, car quelque soit le soin apporté à la fabrication d'une feuille de papier, elle ne peut valoir ni \$100, ni \$10, ni même \$1. Le billet de banque n'est donc pas une marchandise, il est d'ailleurs facilement altérable. Qu'il tombe dans la rivière ou dans le feu, il est presque certainement perdu pour celui qui le possédait.

Ainsi le billet de banque n'a point les caractères d'une vraie monnaie, mais il est plus commode pour régler les échanges de marchandises sans l'emploi de l'or ou de l'argent.

Un billet de banque n'est autre chose qu'une promesse de payer au porteur la somme qui y est inscrite; aussi sa valeur dépend absolument de la confiance qu'inspire la banque d'où il provient, c.-à-d. de la probabilité plus ou moins grande que cette banque sera en mesure de remplir ses engagements.

Un négociant connu promet de me payer \$100 quand je me présenterai à sa caisse. Il me donne un billet portant sa signature: je m'en contente et je le passe même à une autre personne en paiement d'une somme de \$100 que je lui dois. Ce

billet fait l'office de monnaie parce que tous ceux qui connaissent le négociant savent qu'on peut compter sur sa promesse. Il en est de même pour les banques; on accepte leurs billets tant qu'on a confiance en elles, mais on peut les refuser si on craint qu'elles ne fassent pas bien leurs affaires.

LE PAPIER MONNAIE

Il est arrivé quelquefois que des gouvernements, pour se tirer d'embarras dans les circonstances difficiles, ont décrété le cours forcé des billets de banque et créé ce qu'on appelle le papier monnaie. C'est une faute du même genre que l'altération des monnaies pratiquée pour les mêmes raisons, et les résultats de ces mesures sont ordinairement aussi les mêmes: c'est la dépréciation du signe monétaire, c'est le trouble dans les relations commerciales et, en fin de compte la ruine pour beaucoup de personnes.

La création du papier-monnaie entraîne presque fatalement la tentation d'en abuser, et les gouvernements engagés dans cette voie mauvaise ne tardent pas à émettre une quantité de billets tout à fait hors de proportion avec les ressources dont ils peuvent disposer pour en rembourser la valeur. Il arrive alors qu'un billet n'est bientôt plus accepté que pour les trois quarts, ou même la moitié de son chiffre.

L'exemple le plus frappant du mal causé par la création du papier-monnaie nous est fourni par les assignats créés en 1890, au commencement de la Révolution Française. C'étaient des billets dont le gouvernement comptait rembourser la valeur; mais il trouva peu d'acheteurs pour les biens nationaux qu'il avait confisqués et, les ressources continuant à lui manquer, il ne put résister à la tentation de s'en procurer en faisant imprimer de nouveaux billets, comme si on pouvait créer de la valeur autrement que par le travail.

Le mal devint tel que le gouvernement n'y put remédier et, en 1896, il fallut en venir à la banqueroute, ce honteux expédient auquel aboutissent ceux qui ont abusé du crédit. Ce fut la ruine pour beaucoup de personnes qui les avaient acceptés de gré ou de force et le crédit public fut compromis pour longtemps.

Rapports financiers d'avril

Table with financial reports for St-Pie, Maricville, and Upton, listing Bal. de mars, Recette d'avril, Ensemble, Payé à malades, Frais de port, Déficit, and Reste en caisse.

Table for Roxton-Falls: Bal. de mars \$18.35, Recette d'avril 37.00, Ensemble \$55.35, Frais correspondances \$2.00, Au Trés.-Général 33.00, Reste en caisse \$20.35.

Table for L'Ange Gardien: Bal. de mars \$25.66, Recette d'avril 17.90, Ensemble \$43.56, Payé: Frais de port \$0.11, à Trés.-Général 40.00, Reste en caisse \$3.45.

Table for St-Théodore: Bal. de mars \$22.49, Recette d'avril 32.35, Ensemble \$54.84, Payé à malades \$12.00, Frais de port 0.04, Reste en caisse \$42.80.

Table for St-Denis: Bal. de mars \$19.64, Recette d'avril 39.70, Ensemble \$59.34, Payé: à malades \$14.50, correspondances 0.68, Reste en caisse \$44.16.

Table for Acton-Vale: Bal. de mars \$28.03, Recette d'avril 45.55, Ensemble \$73.58, Payé: à malades \$9.00, Frais correspondances 0.65, A Trés.-Général 35.00, Reste en caisse \$28.93.

Table for Ste-Madeleine: Bal. de mars \$20.05, Recette de mars 12.60, Ensemble \$32.65, Remis à Trés.-Gén 12.60, Bal. en caisse \$20.05.

Table for Upton: Bal. dernier mois \$0.00, Recette d'avril 26.45, Payé: Frais de port \$0.11, à Trés.-Général \$26.00, Reste en caisse \$00.34.

Nouvelle loi des assurances dans Ontario: La Législature d'Ontario vient de passer, à sa dernière session, une nouvelle loi concernant les Assurances et les Organisations Fraternelles faisant affaires dans les limites de cette Province.

Cette loi décreta, entr'autres choses, que le Fonds de Réserve de toutes les Organisations Fraternelles dans Ontario, devra rester dans cette Province la propriété des Officiers Canadiens de telles organisations. Le Fonds de Réserve du Grand Conseil du Canada, de la C. M. B. A. restera donc la propriété des Canadiens en vertu de la loi susdite.

BIBLIOGRAPHIE

L'Art de parler, par Antonin Rondelet, professeur de philosophie à l'Université catholique de Paris, vol. in-8. Papier vergé. 6 frs. Les Vivès, éditeur, 13 rue Delamotte, Paris.

L'autorité qui s'attache au nom de l'auteur de cet ouvrage est incrédule; il y a résumé l'expérience acquise par 34 années d'enseignements et par la composition de plusieurs ouvrages très goûtés du public. Un très grand nombre d'Evêques de France lui ont envoyé leurs félicitations. Aussi, dans cet ouvrage comme dans cet autre, l'Art d'écrire de nous parlerons aussi sur un prochain numéro, M. Rondelet donne d'excellents conseils aux jeunes gens qui proposent d'écrire ou de parler en public.

Après avoir énoncé les préceptes de l'art de parler, l'auteur donne la raison de ces préceptes parce que dans le discours comme ailleurs, est impossible d'appliquer avec fruit une méthode dont on ne discernerait pas les motifs.

Quelle est cette méthode? C'est celle par lui proposée au lecteur, la Méthode philosophique. Le pourquoi en quoi de sa supériorité — sur celles déjà suivies jusqu'ici et qu'il appelle la méthode d'imitation, d'autorité, d'entraînement, (chacun de ces termes se justifiant de lui-même à la première réflexion), et la méthode de rhétorique proprement dite — sont démontrés par les préceptes et les raisons dont nous avons parlé.

D'abord, il montre l'insuffisance des deux méthodes ci-dessus mentionnées au point de vue du résultat qu'elle doivent se proposer: elles ne sont point capables d'aboutir à une sérieuse formation de la parole. Par le procédé d'imitation, d'autorité et d'entraînement, on a beau être parvenu à improviser, la plume à la main, cette facilité mensongère n'a rien à démêler avec la faculté de prononcer un discours; bien loin de conduire elle en détourne. Les préceptes de la rhétorique ont pour but de nous apprendre la distinction de chaque espèce d'éloquence et c'est en vue de ce résultat qu'elles instituent leurs règles. Mais, pour assigner telle ou telle destination à la parole et pour la plier aux préceptes de tout genre, il faut qu'elle ait déjà elle-même une certaine existence, une certaine faculté de déploiement.

La méthode philosophique ne tombe point dans ces inconvénients et ne se trouve point réduite à l'impuissance. L'ouvrage qui nous occupe, par conséquent le rapport de l'exécution typographique, devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui aspirent à parler en public. Le bien dire est